



## MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 07 FEVRIER 2018

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 07 Février 2018 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents** : Gilbert GAVIGNET, Bernard GAVIGNET, Marie-Pascale BRIENTINI, Samuel DROMARD, René GIRARD, Sonia GOUGET, Philippe LACROIX, Martine LAGRANGE, Renée LEGUIN, Sandrine PERROT, Nicolas RICHARD, Alain ROUSSELOT, Henri VERNEREY, Sabrina BAILLARD, Philippe FAGOT, Séverine ONILLON.

**Absents excusés** : Daniel GOUDIER ayant donné pouvoir à Bernard GAVIGNET, Léa LAROSA ayant donné pouvoir à Sandrine PERROT, Thierry MOINE ayant donné pouvoir à René GIRARD, Yannick MOREIRA, Olivier LARQUE, Sandrine CHAINHO, François DODANE.

**Secrétaire de séance** : Marie Pascale BRIENTINI

### Ordre du jour de la séance

1. Approbation du compte rendu de la séance de conseil du 17 Janvier 2018
2. Demande de dispo par un agent
3. Acquisition mobilier micro-crèche
4. Avenant modification des statuts de la société Archi.Tech
5. Bail Bouton Alain
6. Jumelage
7. Demande de subventions exceptionnelles
8. Demande de prospection par la société des Carrières de l'Est (Carrière Jeannin)
9. Convention de prestations d'entretien pour la zone d'activité de l'Echange
10. Mise en place du dispositif d'attribution de compensation en investissement
11. Modalités de calcul transfert voiries
12. Questions diverses

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 janvier 2018

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité avec toutefois une remarque : l'emplacement du gymnase n'a pas été décidé. Il faut engager une étude de faisabilité, la discuter avec les élus puis voter.

### 2. Demande de disponibilité

Mme Hyenne demande le renouvellement de sa mise en disponibilité à compter du 16/03/2018 pour une année (4<sup>ème</sup> demande).

Le conseil municipal accepte la reconduction de disponibilité pour une année.

### **3. Acquisition de mobilier micro-crèche**

La référente technique propose une acquisition de mobilier pour 1500€.

Le conseil municipal s'engage à inscrire ces dépenses au BP 2018.

### **4. Avenant modification des statuts de la société Archi.Tech (délibération)**

Suite à la modification administrative des statuts de la société Archi. Tech à compter du 01/01/2018, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de 12 logements locatifs doit être signé.

**Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cet avenant.**

### **5. Bail BOUTON Alain (délibération)**

Le bail 2015 de cet exploitant agricole de Mazerolle pour une parcelle de 2ha 20a 90ca sur le quartier de Vaux, est erroné. Il faut donc annuler ce bail, annuler le titre de recette de 2017 et rédiger un nouveau bail pour la somme de 120€/ha au nom de la nouvelle commune.

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

### **6. Jumelage (délibération)**

Une demande est faite par l'association pour un versement anticipé de la subvention communale pour les 20 ans du jumelage.

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour un versement de 80% au 01/05/2018 puis le solde à la présentation des factures (subvention totale d'environ 2300€).**

### **7. Demande de subventions exceptionnelles (délibération)**

Séverine ONILLON présente une demande faite par Lucie QUARTO, sportive de haut niveau sélectionnée en équipe de France de hockey sur glace.

**Le conseil municipal accorde à l'unanimité une somme de 1500€ pour un équipement urgent, justifiée par le niveau international. Le conseil demande en retour article et photos dans l'Est Républicain et dans le bulletin communal.**

### **8. Demande de prospection par la Société des Carrières de l'Est (Carrière Jeannin) (délibération)**

La carrière demande avec plan à l'appui, l'autorisation d'effectuer des relevés topographiques et des sondages électriques sur les parcelles boisées joignant l'actuel périmètre d'exploitation dans une démarche prospective d'un éventuel gisement.

**Le conseil municipal autorise à l'unanimité relevés et sondages.**

### **9. Convention de prestation d'entretien pour la zone d'activité de l'Echange (délibération)**

Suite au transfert de la compétence économique à la CAGB, l'agglomération propose le remboursement des prestations d'entretien de la zone de l'Echange. Cet entretien sera assuré par les employés



communaux. En contrepartie une somme de 13 121,72€ sera reversée à la commune. Ce montant sera révisable en fonction de l'indice TP08.

**Le conseil municipal avec 19 voix pour et 1 abstention autorise Monsieur le Maire à signer la convention.**

#### **10. Mise en place du dispositif d'attribution de compensation en investissement (délibération)**

Suite à la reprise de la compétence Eau et assainissement par l'agglomération, le coût du transfert de charges s'élève à 14 445€ par an, dont 4 995€ liés à l'investissement et 9 450€ liés au fonctionnement. La loi de Finances 2016 permet d'imputer la charge liée aux investissements dans la section investissement du budget. Jusqu'alors elle ne pouvait être imputée qu'en section de fonctionnement. Cette possibilité permet aux communes d'éviter une baisse de l'épargne brute liée au transfert de charges d'investissement.

Concrètement la charge de 4 995€ sera imputée au compte 2046 et la charge de 9 450€ déduite de l'ACTP au compte 73211.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le principe de la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement pour les transferts de charges concernés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Le Conseil municipal à l'unanimité vote la mise en place de ce dispositif.**

#### **11. Modalités de calcul transfert voiries**

Bernard GAVIGNET explique le transfert voirie vers la CAGB et informe qu'un groupe de travail CAGB auquel participent des représentants élus des communes concernées : COPIL, étudie les modalités de ces transferts.

Suite à la présentation des modalités de calcul du transfert de voirie par le 1er adjoint, le Maire expose l'incidence du transfert de charges de la voirie sur le budget communal.

Un programme prévisionnel d'investissement et de fonctionnement jusqu'en 2021 est présenté aux élus avec ou sans transfert de voirie.

La présentation est faite de façon objective afin de laisser à chaque conseiller la possibilité d'analyser les conséquences d'un éventuel transfert.

#### **12. Questions diverses**

Monsieur le Maire remercie les membres extérieurs du CCAS et les élus pour leur implication dans la préparation et le bon déroulement du repas des aînés le 03/02/2018.

Nous avons recueilli avec plaisir de nombreux remerciements et félicitations.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15*